

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le - 3 MARS 2015

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : 068/15

Nos réf. : 2014-001410

Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 65 34- Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer des Pyrénées Orientales

2, rue Jean Richepin - BP 50909
66020 PERPIGNAN Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**projet de centrale solaire au sol "du col de la Dona" sur la commune de Calce déposé par la
compagnie du soleil Méridional.**

Par courrier reçu le **29/12/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de la centrale solaire au sol "du col de la Dona" sur la commune de Calce déposé par la compagnie du soleil Méridional.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au chef
du Service Aménagement

Frédéric DENTAND